

19 Mars 2020

BULLETIN D'INFORMATION #1

COVID-19

**FABIENNE COLBOC
DÉPUTÉE INDRE-ET-LOIRE**



**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**

Sommaire

- 1 Rappel des gestes barrières**
- 2 Mesures générales**
- 3 Mesures sociales**
- 4 Mesures et informations Economiques**
- 5 Initiatives citoyennes**

Mesdames, Messieurs,

Retrouvez, à partir d'aujourd'hui, un bulletin d'information quotidien sur la crise sanitaire que nous traversons. Vous y retrouverez le rappel des gestes barrières et des principaux symptômes, les mesures prises par le gouvernement afin d'accompagner au mieux les français, ainsi que des exemples d'initiatives solidaires qui peuvent être multipliées.

Je reste à votre disposition pour toute interrogation.

*A vos côtés pour avancer ensemble
Fabienne*

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir



LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Tousssez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

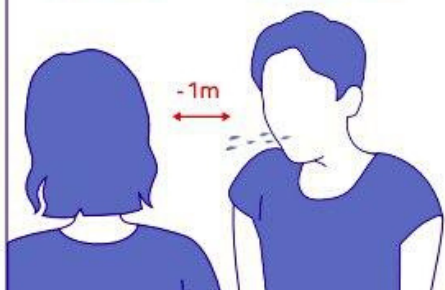


Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

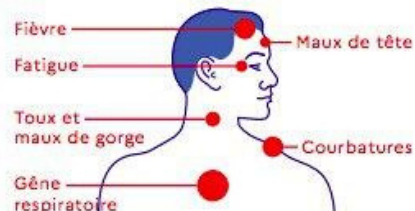
COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif

Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif

Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif

Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être muni d'une attestation pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible.
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés.
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé.
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières.
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour de son domicile et sans aucun rassemblement.

Pour assurer l'accueil des enfants âgés de moins de 16 ans de ces personnes, lorsqu'elles ne disposent pas d'autre solution de garde à domicile, les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale et ceux relevant des collectivités territoriales (ATSEM et ALSH) seront mobilisés dès le lundi 16 mars 2020.

Les groupes d'élèves ne devront pas dépasser 8 à 10 élèves par classe.

Les parents concernés et leurs enfants seront accueillis dès lors qu'ils présenteront la carte professionnelle de santé ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur. Toute piste complémentaire sur des aides/gardes d'enfants à domicile pourra être envisagée localement sous l'égide des Préfets

Sont concernés par ce dispositif :

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés** : hôpitaux, cliniques, centres de santé
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD...
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.**

Le Gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures sociales pour accompagner l'ensemble des citoyens quel que soit leur situation sociale, familiale ou économique.

▣ **Soutenir les personnes en situation de handicap**

- Service d'appui aux familles pour le maintien à domicile.
- Soutien aux parents qui gardent leur enfant handicapé à domicile par le biais d'indemnités journalières.

▣ **Sécuriser le droit au séjour pour les étrangers en situation régulière**

- Les titres de séjour suivants sont prolongés de trois mois: Visas de long séjour, titres de séjour (sauf pour personnel diplomatique et consulaire), autorisations provisoires de séjour, attestations de demande d'asile, récépissés de demande de titre de séjour.

▣ **Protéger les plus fragiles**

- Les structures d'hébergement pour les personnes en détresse restent ouvertes.
- La trêve hivernale est repoussée de 2 mois, jusqu'au 31 mai.
- L'allocation des chômeurs en fin de droit est prolongée d'un mois.

▣ **Prévenir les violences**

- Maintien de l'activité du 3919, numéro d'écoute pour les femmes victimes de violences et de la plateforme arreteonslesviolences.gouv.fr.
- Poursuite de l'hébergement d'urgence des femmes victimes dans le respect des mesures barrières.
- Le Service 119-Allo Enfance en Danger a activé son plan de continuité d'activités et notamment le maintien de l'activité des écoutants.
- Le secrétaire d'Etat Adrien Taquet appelle chacun à redoubler de vigilance et à composer le 119 si l'on est témoin, même auditif, de violence sur un enfant.

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le gouvernement est en solidarité totale avec les entreprises et leurs salariés, et continuera d'être pleinement mobilisé dans les jours et les semaines à venir. Aucune entreprise, quelle que soit sa taille, ne sera livrée au risque de faillite. Voici les principales mesures :

□ Un dispositif exceptionnel de report des charges fiscales et sociales, de soutien au report d'échéances bancaires et de garantie de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour tous les prêts contractés auprès des banques.

□ Pour les plus petites entreprises, tant que la situation durera elles n'auront rien à déboursier ni pour les impôts, ni pour les cotisations sociales. Les factures d'eau, de gaz et d'électricité et les loyers de ces dernières devront par ailleurs être suspendus.

□ Toutes les entreprises qui subissent une baisse partielle ou totale d'activité sont éligibles **au chômage partiel**. Un décret sera pris pour réformer le dispositif d'activité partielle, afin de couvrir 100% des indemnités versées aux salariés par les entreprises, dans la limite de 4,5 SMIC.

□ 1 milliard par mois consacré **au fonds de solidarité** pour aider les plus petites entreprises, les indépendants, les micro-entreprises, qui ont perdu plus de 70% de chiffre d'affaires depuis mars 2019. Ils toucheront un forfait de 1 500 euros.

□ **Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté.**

□ Le Coronavirus est reconnu comme cas de force majeure pour les marchés publics d'Etat : il n'y aura pas de pénalité de retard.

Poursuite de la chaîne logistique du transport de marchandises

L'ensemble de l'activité économique du pays continue de fonctionner, le gouvernement rappelle que toute la chaîne logistique du transport de marchandises doit rester mobilisée : transporteurs routiers, places portuaires, logisticiens, chargeurs, grande distribution, commerce de gros et l'industrie, notamment agroalimentaire.

□ Maintien de la chaîne d'approvisionnement

Transport de marchandises :

- Toutes activités confondues, les ports et les entreprises des places portuaires, ainsi que **la chaîne logistique restent en activité** pour assurer la continuité de l'activité économique et des industries de notre pays.
- L'engagement des conducteurs et des entreprises de manutention, en particulier des places portuaires pour répondre aux besoins de la population et pour la continuité de l'activité économique du pays, doit être salué.

Pour ce qui concerne l'alimentaire :

- Si les rayons de certains commerces de détail peuvent être momentanément vides, uniquement du fait de comportements de certains clients, l'ensemble des professionnels réaffirment que les stocks de marchandises alimentaires et de **produits de première nécessité sont suffisants** pour assurer l'approvisionnement de la population française pour plusieurs semaines.
- La livraison à domicile de repas et la vente à emporter restent ouvertes. Les clients de ces commerces sont invités à adopter des comportements d'achat responsables.

Afin d'améliorer la fluidité des réapprovisionnements des commerces par la chaîne logistique, un certain nombre de mesures actées avec l'ensemble des parties prenantes seront précisées.

□ Maintien de la production et de la chaîne logistique

Le Gouvernement va prendre les mesures nécessaires pour permettre aux acteurs des différents maillons de la chaîne logistique d'accomplir leur mission :

- permettre aux collaborateurs de se rendre sur le lieu de travail ou de production,
- maintenir ouverts de façon dérogatoire les commerces ou services indispensables à la chaîne logistique (stations-services y compris les points alimentaires, les centres routiers, les garages pour les poids-lourds, les équipements sanitaires des aires de service, etc.). Le cas échéant, des dérogations seront accordées pour assurer la fluidité des opérations de transport.

Sur la proposition du secrétaire d'Etat chargé des Transports, **un décret paraîtra prochainement pour préciser les mesures de protection sanitaire des opérateurs de la chaîne logistique**

Le gouvernement fait un point quotidien avec toute la filière afin de suivre l'évolution de la situation et de prendre les mesures d'adaptation nécessaires.



Dans cette rubrique, retrouvez des exemples d'initiatives fraternelles et solidaires qui sont susceptibles d'en inspirer bien d'autres.

□ Suite à la mise en place du confinement, la ville de La Possession met en place un **réseau de bénévoles** pour aller faire les courses d'appoint, ramener des repas à emporter ou des médicaments aux personnes les plus vulnérables.

□ À l'initiative de Nicole, l'atelier Arts Créatifs de Marœuil s'est lancé depuis dimanche dans **la confection de masques de protection réutilisables**. Confectionnés à partir de chutes de tissu, fabriqués comme une poche dans laquelle on peut glisser une compresse de gaze ou un filtre médical, ces masques sont lavables, et donc réutilisables. (avec accord préfecture)

□ **À 20 heures, les français applaudissent le personnel soignant** et tous ceux qui œuvrent pour le bien commun.

□ **Des voisins qui ne sont pas à l'aise avec les outils informatiques** ? N'hésitez pas à aller leur donner quelques justificatifs de sortie et à leur expliquer comment bien les remplir.

□ Dans le nord de l'Isère, **des cours de sophrologie et de fitness sont proposés via un direct vidéo**. Les cours de fitness sont assurés par un coach sportif diplômé et confiné dans son studio. Les cours d'activités physiques sont une bonne idée pour se changer les idées tout en respectant la consigne du "restez chez vous".

**Si vous avez une question, vous pouvez m'écrire à l'adresse :
fabienne.colboc@assemblée-nationale.fr**

